

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de reception de l'AR: 08/04/2025

015-211501549-DE_010_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 07 avril 2025

Délibération N° DE_010_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 31/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA
Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés : GUILLAUME PRAT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACHAT D'UN TERRAIN A ESTANIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une bande de terrain doit être achetée à M. MANIAVAL Rémi à Estanie pour élargir la route communale. Après accord avec le propriétaire, il est proposé d'acheter cette parcelle numérotée F 1453 d'une superficie de 270m² au prix de 1 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'acheter** la parcelle F 1453 d'une superficie de 270 m² à 1 € le m² soit 270 € (deux cent soixante dix euros) à M. MANIAVAL Rémi, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la commune.
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'achat de ladite parcelle.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

DE_010_2025